

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.



Bureaux de vente : 44, rue Centrale, 44.

Rédacteur en chef : A. SCHNÉGANS

ANNONCES ANGLAISSES 30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT			
Ville de Lyon...	Trois mois : 10 fr.	Six mois : 20 fr.	Un an : 40 fr.
Département du Rhône	11 fr.	22 fr.	44 fr.
Départem. limitrophes	12 fr.	23 fr.	46 fr.
Autres départements...	13 fr.	25 fr.	48 fr.

Pour l'étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant : C. BENOÎT-GONIN

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 8 JUIN

CANDIDATS RÉPUBLICAINS

- 1^{re} section (quai de Sorin) M. BESSIÈRES
- 4^e section (quai Saint-Clair) M. LOMBARD
- 6^e section (Palais-des-Arts) M. DEVILLE
- 7^e section (Bourse) M. BOUVET
- 8^e section (place de Lyon) M. MARIUS DUC
- 9^e section (Hôtel-Dieu) M. VINCENT CHAPUIS
- 10^e section (place de la Charité) M. BOUVET
- 11^e section (Bellecour) M. ÉDOUARD AYNARD
- 12^e section (Ainay) M. PIATON
- 14^e section (Arsenal) M. FRITZ HOFHERR
- 21^e section (Immaculée-Conception) VICTOR MANÇAY
- 26^e section (quai des Brotteaux) M. CHABRIÈRES-ARLÈS
- 27^e section (quai des Brotteaux) M. SEVENE
- 28^e section (St-Eucnere) M. DIET-MOREL
- 35^e section (Métropole) M. BACOT

Lyon, le 7 Juin.

Nous invitons une dernière fois nos lecteurs à peser toute l'importance que vont avoir les élections municipales de demain. C'est le principe même de la liberté municipale qui y est en jeu.

Les adversaires de cette liberté fondamentale ont déjà obtenu à Lyon un premier succès par la suppression de la mairie centrale. Nous restons encore les maîtres de délibérer, c'est-à-dire de faire connaître notre volonté, mais nous sommes dépourvus du droit indispensable de la faire exécuter; c'est l'agent de l'Etat, le préfet, que la nouvelle loi a investi de ce pouvoir.

Un des plus graves inconvénients d'une pareille situation, nous l'avons fait bien souvent ressortir, c'est de contenir le germe d'un conflit perpétuel, entre deux autorités d'origine si diverses, le conseil municipal et le préfet. Il tombe sous les sens que ces chances de conflit augmentent plus ou moins selon les personnalités qui composeront le futur conseil.

Si les électeurs choisissent nos candidats, l'administration préfectorale trouvera en face d'elle des gens fermes, sages, ayant toute la modération qui se puise dans l'intelligence. Ces hommes n'apporteront aucune entrave aux affaires; ils n'opposeraient un représentant respecté du pouvoir central que les résistances légitimes et utiles; tout, dans leur conduite, serait inspiré par l'intérêt de leur ville, et rien ne serait dicté par le besoin d'opposition systématique. Ces hommes, en un mot, seraient, vis-à-vis du pays, vis-à-vis de l'Assemblée, la démonstration la plus complète de l'aptitude des Lyonnais à s'administrer eux-mêmes; en d'autres termes, ils seraient chargés de relever devant la France Lyon, que le radicalisme a compromis, et c'est ainsi, et c'est seulement de cette façon que se préparerait le retour à la liberté municipale pleine et entière.

Que les électeurs soient donc bien persuadés qu'il est plus inutile que jamais de faire des élections de « protestation ». Élire en ce moment des candidats violents d'idées ou de tempérament, choisir des hommes dont la majorité est incapable administrativement parlant et dont dès lors le seul rôle au conseil municipal doit être de chercher les moyens bruyants de popularité, c'est se préparer à bref délai la formation d'une commission municipale.

Voilà la vraie question de demain, que les électeurs y répondent!

coalition de « l'ordre moral »; c'est nous enfin qui avons pratiqué un tel travail de démolition, aussi abominable que savant, sur ce timide parti conservateur, que nous entraînonons à notre remorque malgré sa pudique résistance, etc., etc., etc.

Qu'est-ce que tout cela veut dire? Nos honorables contradicteurs nous l'apprennent eux-mêmes, à travers toutes leurs violences, avec la plus grande naïveté.

Cela veut dire que la droite, se sentant à Lyon en infime minorité, a voulu empêcher les élections, c'est-à-dire provoquer la formation d'une commission municipale.

Au lieu donc de former des comités, de travailler sans relâche, comme l'ont fait nos amis depuis quinze jours, à faire éclore les candidatures les plus hautes et les plus libérales, les amis de la droite et ses journaux cherchaient, comme nous l'avons dit, à empêcher les élections et perdraient, dans ce travail stérile, le temps qu'ils auraient pu employer à la conciliation ou à sauvegarder les maigres chances qu'ils pouvaient conserver dans une ou deux sections.

Et c'est après avoir agi en sens contraire du mouvement électoral que la presse légitime-bonapartiste et ses amis viennent crier comme des brûlés et se plaindre de n'avoir pas trouvé leur place dans le camp de ceux qu'ils combattent!!! C'est comique, rien de plus.

La vérité, elle est au grand jour. Les hommes modérés de Lyon se sont rangés sous le drapeau républicain conservateur qui était seul déployé. Ils ont formé, principalement à l'aide des anciennes relations qu'avait créées la garde nationale, des comités très-impotants, dont l'effectif a varié de 100 à 500 membres; plusieurs ont emis des manifestes signés de noms bien connus. C'EST EST DE NOTORIÉTÉ PUBLIQUE, il faut un singulier aveuglement pour oser le nier à la face de la ville, et attribuer à des machinations de journal ce mouvement libéral, sain et fécond qui qu'il arrive, dont est sortie la liste que patronne le *Journal de Lyon*.

Et si nous demandons qu'on nous restitue notre rôle légitime, le rôle d'organe et non de directeurs de notre opinion, c'est parce que c'est la vérité d'abord et c'est ensuite parce que c'est notre manière à nous d'être modestes.

En effet, nous attribuer tout ce qui a été fait, nous donner comme nôtres des candidatures de la valeur de ceux que nous patronons, c'est en vérité nous faire trop d'honneur! Cet honneur revient tout entier à l'opinion dont nous resterons dans la presse la ferme représentant.

voqués par un certain nombre de vacances produites par des magistrats démissionnaires.

Une mesure de M. Beulé que nous signalons l'agence Havas.

M. le ministre de l'intérieur vient d'ordonner qu'aucune circulaire ne soit envoyée aux maires par les préfets quand ils prennent possession de leurs préfectures, sans avoir été soumise à son approbation.

Ainsi le veut la logique.

On se demandait comment tous les éléments disparates amenés au pouvoir par la coalition des partis monarchiques pourraient produire une administration générale bien homogène et « animée d'un même but ».

La difficulté était immense, mais on ne pouvait l'éviter; il fallait donc la résoudre. M. Beulé l'a résolue très avantageusement. Désormais les préfets devront envoyer leurs épreuves au ministère de l'intérieur.

Une vive lutte diplomatique s'est engagée autour du nom de M. Fournier, ministre de France près le roi d'Italie. Le cabinet de Rome soutient M. Fournier, qui est vivement combattu par les amis du Vatican à Paris comme dans la ville éternelle.

Les amis du Saint-Père voudraient que le gouvernement français rappelât M. Fournier et n'accréditât qu'un seul représentant à Rome, M. de Sartiges, ambassadeur près le Saint-Siège.

Tout fait présumer que M. de Broglie aura le tact de ne pas mécontenter l'Italie par un changement de ministre, représentant évidemment un changement de politique à courte échéance.

D'ailleurs le pape, moins fanatique que ses amis, ne se fait pas d'illusion sur ce qu'il peut exiger de « la fille aînée de l'Eglise » et la *Perseveranza* rapporte une réponse profondément sage faite par Pie IX à un prélat qui avait exprimé la joie que lui causaient ces événements, et l'espoir de voir enfin le gouvernement français prendre fait et cause pour le Vatican contre ses ennemis.

La France, aurait répliqué le Saint-Père, a bien assez à s'occuper de ses propres affaires.

La *Perseveranza* dit tenir ce récit de la meilleure source et elle en garantit la parfaite authenticité.

M. Lanfrey resterait à Berne, d'après ces lignes qu'on écrit de Paris au *Journal de Genève*:

« Vous semblez regarder la démission de M. Lanfrey comme un fait irrévocable. Il est très vrai que les instances de M. de Broglie n'avaient pu jusqu'ici faire revenir l'éminent historien sur une résolution dictée par les scrupules les plus honorables. Mais je crois savoir que de nouvelles sollicitations ont un peu ébranlé M. Lanfrey et, sans vouloir préjuger sa décision finale, je puis vous dire qu'il n'est plus impossible que le diplomate que vous regrettez reprenne le chemin de Berne.

« Votre gouvernement a dû exprimer au chef de notre cabinet le désir qu'il aurait de voir M. Lanfrey maintenir son poste et il est probable que quelques mots auront été échangés à ce sujet, et la réception diplomatique d'hier, entre M. de Broglie et M. Kern.

On parle beaucoup d'un grand projet du parti représenté par le centre droit pour arriver, dans un délai donné, à la proclamation d'une monarchie qui serait celle du comte de Paris. Les membres du gouvernement et les députés influents qui conduiraient cette combinaison se flatteraient d'y rallier tous les fusionnistes et même quelques légitimistes modérés, découragés par l'impossibilité où est le comte de Chambord d'avoir bon marché des bonapartistes, en petit nombre au Parlement; ils compteraient gagner un certain nombre de membres du centre gauche, et arriver, après placement de leurs créatures dans toutes les fonctions, à la dissolution et à des élections générales qui, dirigées par des instruments à la fois dociles et énergiques, amèneraient une Chambre monarchique.

Malheureusement pour la droite, le centre gauche reste insensible à toutes les avances, et deux députés de ce groupe, désignés par les journaux de la coalition comme sur le point de se rallier à la majorité, MM. Delorme et de

Choiseul, déclarent cette appréciation complètement erronée.

Une autre manœuvre de la droite: Le *Soleil* affirme que M. Estancelin, l'honorable ami de la famille d'Orléans, a dû quitter aujourd'hui Paris à destination de Frohsdorf. Le but du voyage de M. Estancelin serait d'essayer d'obtenir de M. le comte de Chambord qu'il se prêtât aux tentatives de rapprochement faites entre les deux branches de la famille royale, en renonçant à quelques points du programme légitimiste pur.

Cette nouvelle tentative de fusion tendrait encore sans doute à ébranler les résolutions des orléanistes du centre gauche, ralliés aujourd'hui à la république.

C'est aujourd'hui que la commission de vérification des pouvoirs doit s'occuper de la validation de l'élection de Lyon.

L'intention de la commission est d'appeler dans son sein M. Ernoul, ministre de la justice, et de l'interroger sur la situation judiciaire de M. Ranc.

Cette situation est celle-ci, d'après l'*Indépendance belge*:

M. Ranc, sans qu'il ait eu ordonnance de non-lieu, est couvert par l'acquiescement de M. Llysse Parent, et par la jurisprudence inspirée par des conseils de guerre, d'après laquelle le fait d'avoir fait partie de la Commune, sans avoir participé aux crimes de droit commun, n'est pas punissable.

Si cette doctrine prévaut, comme on n'en peut douter, l'élection sera validée; autrement on surseoirait à la validation jusqu'à ce que la situation judiciaire de M. Ranc fut fixée, et on lui contesterait même jusque-la le droit de voter.

Il n'existe aucun fait à la charge de M. Ranc à dater du jour où il a donné sa démission de membre de la Commune.

On annonce qu'à la séance de l'Assemblée de ce jour, le gouvernement fera une déclaration d'adhésion à la proposition Tirard, relative au retrait de l'arrêté du 18 août 1872 (matières premières).

Cette déclaration sera peut-être suivie du dépôt d'un projet portant abrogation de la loi du 26 juillet 1872.

Le prince Napoléon est décidément à Paris, arrivé au moment où ses amis l'attendaient le moins.

Ce brusque débarquement gêne beaucoup la majorité qui commence à voir sa faute. D'abord, chacun refusait de croire à une si rapide prise de possession du sol français.

Mais quand un député de la gauche, M. Ordinaire, arrivé le matin même par l'express de Lyon, est déclaré avoir vu, de ses propres yeux, sur St-Altesse, vêtue de gris, attendre ses colis à la salle des bagages, il faut bien se rendre. Ce qu'il y a de curieux, c'est que les députés bonapartistes ne savaient rien. M. Gavini apprit la nouvelle de la bouche de M. Gambetta. M. Abbatucci disait mystérieusement à quelqu'un, entre deux portes, que le prince avait écrit dernièrement à une personne de sa famille (la princesse Mathilde probablement), mais sans lui parler de ce déplacement.

Les uns et les autres passent, du reste, pour assez désireux de voir ladite Altesse s'en retourner comme elle est venue.

Les rapports des consuls avoisinant la frontière espagnole ne confirment que trop la cruelle conduite tenue au fort d'Endaroz par le chef carliste curé Santa-Cruz.

Voici les faits tels qu'ils se sont passés:

« Près d'Irun, sur la Vidansa, qui sépare les deux pays, se trouvait une station de 40 carabiniers environ auxquels avait été confiée la garde du pont d'Endaroz. A gauche de ce pont, sur les hauteurs, se trouve l'ermitage St-Martial, célèbre par la résistance que les Espagnols opposèrent aux Français sous le premier empire.

« Le curé Santa-Cruz qui était à la tête d'environ 2000 hommes, fit simuler une attaque de cet ermitage. Les carabiniers s'y portèrent en partie en faisant un grand bruit et trouvèrent l'ermitage vide. Pendant ce temps, la maison où les vingt autres carabiniers s'étaient fortifiés fut détruite à coups de canon. Ceux-ci vaincus par le nombre déposèrent les armes et furent tous fusillés ainsi que l'offi-

cier. Six autres de ces hommes qui avaient cherché à s'échapper furent rejoints et également tués. Enfin deux blessés qui étaient dans leurs lits périrent dans les flammes, le feu ayant été mis à la petite maison occupée par les carabiniers. Trois carabiniers, dont deux frères, qui savaient nager, seuls survivants de ce massacre, parvinrent à traverser la rivière et à gagner Ithendaya où ils apportèrent le récit détaillé de ces faits.

L'indignation est grande en Espagne, et ce sont pas des faits d'armes de ce genre qui accroîtront le nombre des partisans de don Carlos.

PROPOS RÉPUBLICAINS

Ils ne sont pas contents et ils ont raison. — Un adjectif hors de prix. — Les casseroles de M. Thiers. — Il ne fallait pas qu'ils y aillent. — Gentilhommes-bourgeois et bourgeois-gentilhommes. — Tout chemin mène à Rome. — Une colombe s'il vous plaît.

Vous verrez qu'ils ne seront pas contents et que nous serons encore obligés de leur prodiguer des consolations. Eh bien! non, ils ne le sont pas et pour dire toute notre pensée, ils ont raison de ne pas l'être. Nous parlons de messieurs les légitimistes, cela s'entend de reste. Ils se demandent déjà ce qu'ils ont gagné à faire le coup et ils sont bien embarrassés pour répondre. Ce qu'ils y ont gagné, nous allons le leur dire sans ménagement, ils y ont gagné un adjectif et rien de plus.

Ils voulaient un gouvernement conservateur et ils l'avaient. M. Thiers avait dit: « La République sera conservatrice ou ne sera pas, » et la République était conservatrice. Ses nouveaux ministres disaient bien haut: nous sommes conservateurs et nous vous apportons tout un programme de gouvernement conservateur. Que leur manquait-il et en quoi leurs successeurs les surpassent-ils? Par un adjectif, un simple adjectif. Le cabinet Périer n'était que conservateur, le cabinet de Broglie est résolument conservateur. Voilà certes un adjectif un peu cher. Il paraît que cette année les adjectifs sont hors de prix comme les pommes de terre.

Les légitimistes commencent à comprendre leur faute. M. Thiers n'est plus à la préfecture de Versailles, c'est vrai; mais Henri V n'est pas encore au Louvre. Le général Mac-Mahon a remplacé M. Thiers et n'a fait encore aucun préparatif ostensible pour mener sacrer le Roy à Reims. Tout ce qu'on dit depuis quelques jours de cet homme de bronze leur donne à réfléchir. Décidément il n'est pas taillé pour jouer les Monck. C'est un soldat qui ne connaît que sa consigne. On lui a donné la république à garder et il gardera la république.

Le *Figaro*, cette feuille toujours bien informée, a compté les casseroles de la présidence. M. Thiers en emporte soixante, toutes bien reluisantes et de neuf étamines. Eh! bien, mais cela n'est pas d'un si méchant homme et cela ne dénote pas d'aussi sinistres desseins qu'on voulait bien le dire. Un homme qui possède tant de casseroles a certes le droit de se dire conservateur. Le *Figaro* a, d'ailleurs, négligé de nous apprendre si M. Thiers possédait aussi des lampes à pétrole. Car vous n'ignorez pas, sans doute, que M. Thiers conspirait avec les Gambetta et les Thiers-Gambetta de l'extrême gauche pour amener la ligue du roi-pétrole, comme on dit en Amérique. Cela vous paraît invraisemblable et à nous aussi; mais il faut bien se garder d'en douter, puisque ces messieurs l'affirment. Oui, M. Thiers cachait son jeu, il est si fin! Il n'avait assiégé le Paris de la Commune, vaincu son armée, emprisonné ses chefs, il n'avait triomphé par la force et par la justice de cette formidable insurrection, capable d'emporter dix monarchies, que pour

INFORMATIONS POLITIQUES

Le *Journal officiel* publie un rapport du ministre du commerce sur la réorganisation supérieure du commerce, de l'agriculture et de l'industrie.

Ce rapport est suivi du décret de réorganisation et des nominations des membres de ce conseil.

La feuille gouvernementale publie aussi deux nominations de procureur de la République à Lille et à Marseille, et un certain nombre de nominations dans les justices de paix.

C'est le travail d'épuration qui se poursuit, car les dernières promotions sont surtout pro-

Les deux archers saisirent Geoffroi chacun par un bras et allaient l'entraîner; mais le fauconnier leur fit entendre qu'il voulait dire encore quelques paroles:

— Insensé! — reprit-il en se tournant vers le baron, — tu laisses passer le temps que Dieu t'accorde pour le repentir... mais souviens-toi que si, d'ici à trois jours, en comptant de l'heure où je me suis montré à toi, tu n'as pas effacé ton péché, tu seras irrévocablement condamné.

En même temps il suivit les gardes sans résistance.

Le baron demeura interdit et comme ébranlé par la solennité de ces paroles. Le père Bénédicte vint se jeter à ses pieds.

— Monseigneur, — dit-il, je vous en conjure, épargnez cet homme juste, si toutefois ce n'est qu'un homme; souvenez-vous...

— Laissez-moi, — dit le baron durement; — c'est vous, avec vos vieilles histoires, vos folies d'astres et d'étoiles, qui m'avez mis en tête ces décevantes chimères dont la ruine me cause tant d'ennuis... Mais je m'assurerais bientôt s'il ne me reste pas encore des traites à punir.

Puis il s'élança hors de la chambre, et on entendit retentir son cri de guerre au milieu du bruit toujours croissant du combat.

IV

LA DAME CHATELAINÉ.

L'alerte ne fut pas de longue durée; ce n'était qu'une de ces escarmouches que les assiégés engageaient souvent la nuit pour s'assurer si les gens du château étaient sur leurs gardes. Les trouvant tout prêts pour la résistance, ils n'avaient pas tardé à se retirer. Aux premières lueurs du jour, le calme le plus profond régnait dans le château et dans le camp.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON Du 8 Juin 1873.

LE SPECTRE DE CHATILLON

Elle BERTHET

PREMIÈRE PARTIE

La Félonie.

— Gauthier, beau fils, — répondit-il, — votre seigneur et père commence à radoter sans doute, car ce soir il s'est laissé bernier comme un vieil oison... Imaginez que des sonnettes décolorées par moi chapelaïn dans les vieux parchemins, puis je ne sais quel fantôme d'astrologues, d'écrits favorables et de constellations, m'avaient troublé la cervelle; jongleries dont le père Bénédicte est complice peut-être, ont achevé de me perdre la raison. Je croyais bonnement que ce coquin était envoyé d'en haut pour nous tirer du danger, et ceci explique ma singulière condescendance en-

vers lui. Mais je vois clair dans son fait maintenant; il s'est glissé ici par un passage secret qu'il aura découvert au temps où il habitait le château, et il nous a frappés d'effroi avec de sinistres nouvelles, qui sont fausses peut-être. Il y a à-dessous, je le gage, une intrigue de mes ennemis, une trahison de mes serviteurs. Mais si j'ai été dupe d'abord, je ne le serai pas longtemps! — Il porta un sifflet d'argent à sa bouche et en tira des sons aigus, un « crier parut. — Appetez Archibald, — dit le baron, — et qu'il vienne ici avec deux hommes d'armes.

L'écuver sortit aussitôt.

— Par tous les saints du paradis! cher seigneur, — dit dame Marguerite, — songez à ce que vous allez faire... ce vassal nous a fait affligés, et cependant je me porterais garant qu'il n'est point un imposteur.

— Et moi, — s'écria le père Bénédicte avec plus de fermeté qu'on n'en devait attendre de son caractère timide, — j'affirme qu'il a parlé en honnête homme et en bon chrétien. Quant aux soupçons dont je suis personnellement l'objet...

— Paix! moi-même, interrompit le vieux Chatillon en fureur, — et n'augmentez pas ces soupçons par de maladroites dénégations. Vous, dame Marguerite, ne vous mêlez pas de ceci, je vous en prie. Triple démon! ni femme, ni prêtre ne m'empêchera de faire ce que j'ai résolu.

En ce moment entra un vieil écuyer suivi de deux hommes couverts de jaques de mailles, le casque en tête.

— Prenez ce vassal, — dit le baron durement, — et conduisez-le à la tour de l'Ermitage.

Archibald et les deux archers s'approchèrent pour obéir. Mais à peine Archibald eut-il envisagé le fauconnier, qu'il devint blanc comme un suaire, et qu'il recula d'un pas en s'écriant d'une voix éclatante:

— Geoffroi! mon pauvre Geoffroi que j'ai vu

rompit Marguerite avec agitation; pensez-vous que le Geoffroi soit vraiment l'âme de Bernard le Gaucher qui revient, selon les promesses de la légende, pour protéger ses descendants en péril?

— Ma fille, — dit-il enfin, — qui pourrait se prononcer avec certitude sur un pareil sujet? Et pourtant, à mon avis (Dieu me pardonne si je dis mal!), c'est bien le chef de l'illustre maison de Chatillon qui nous est apparu sous la figure du fauconnier Geoffroi.

Et l'un et l'autre se signèrent de nouveau.

— Bon père, — reprit le jeune Anglais toute pensif, — dans le pays où je suis née, de pareilles apparitions ne sont ni inconnues ni rares. La plupart des grandes familles d'Angleterre ou d'Écosse ont de grands gènes familiaux, tantôt bon, tantôt méchant, qui interviennent dans leurs affaires. La maison d'York a son *blanc-geste*, la maison de Douglas, son *esprit noir*, et la plupart des familles milléniennes, en Irlande, ont leur *banshie*; il n'y aurait donc rien d'étonnant que la famille de Chatillon eût aussi son protecteur dans le monde invisible. Mais en Angleterre ces êtres mystérieux jouissent d'un pouvoir bien supérieur à celui des hommes, et il n'en est pas ainsi de l'esprit de Chatillon, puisqu'il a pu se laisser emprisonner par un de ses descendants.

— Dame, souvenez-vous à quelles conditions, d'après la légende, le saint patriarche de Jérusalem accorda la demande de Bernard le Gaucher.

(A suivre.)

Protéger la Commune et pour nous perdre la France. Et il a poussé la complaisance pour ses nouveaux hôteliers jusqu'à reconstruire son charmant hôtel de la place Saint-Georges, à seule fin de leur procurer le plaisir de le démolir une seconde fois. Certes, jamais nous n'aurions soupçonné tant de perversité, ni vous non plus, je gage.

Nous avons dit aux légitimistes ce qu'ils ont gagné, leur dirons-nous aussi ce qu'ils ont perdu à tout cela : ils y ont perdu leur prestige. Vous me direz peut-être : Comment donc ont-ils perdu leur prestige, et ils avaient donc encore un prestige à perdre ? N'en doutez pas. Si déçus qu'ils fussent, ils faisaient encore illusion et plaisaient par quelques côtés. Ils ne savaient ignorer, incapables et impuissants, pleins de chimères et de préjugés gothiques, mais on les disait loyaux, fidèles, chevaleresques, incapables d'une bassesse ou d'une transaction équivoque. Leur devise était celle de l'hermine : *Pollus morti quam fedari*. Hélas ! ils ont renoncé à tout cela et au respect qu'ils leur portaient. Ils ont taché leur hermine. Les imprudents ! Pourquoi aussi sont-ils allés à la salle Herz entendre un virtuose bonapartiste qui leur a promis de leur servir la république sur un plat d'argent avec une sauce à la Chambord autour. Il leur a tant promis, qu'il les a fascinés et aveuglés. Les promesses n'engagent à rien. Il leur a dit : Voyez nos mains, elles sont fort propres et n'ont pas une goutte du sang de vos rois. Ils ont fermé les yeux pour ne pas voir le sang d'Enghien, et ils ont tendu leurs mains par-dessus le fossé de Vincennes. Maintenant, le tour est joué, et l'on se moque d'eux. Tant pis ! il ne fallait pas qu'ils y aillent. Comme ce personnage des contes d'Olfmann qui avait perdu son ombre, ils ont perdu leur prestige, cette dernière ombre de leur grandeur passée.

N'allez pas croire pourtant que la France, pour cela, chômera de légitimistes. N'ayez crainte. L'espèce est remontante. C'est d'ailleurs assez difficile à expliquer que cette génération spontanée. On sait à merveille pourquoi tel duc ou tel marquis sont légitimistes. Ceux dont les ancêtres ont chassé avec les chiens du roi Angébert, ou simplement ceux qui ont eu pour parrain quelque lac sacré de la Palestine, ont de quoi être légitimistes. Ils sont parfaitement conséquents en rendant à la quatrième race ce qu'ils ont reçu des races précédentes, et pourvu qu'ils n'oublient pas non plus ce qu'ils doivent à la France, personne ne songera à les blâmer. C'est leur droit, presque leur devoir d'être royalistes, tant qu'il y aura une illusion de royauté et un fantôme de roi. Leur royalisme à eux n'est que du royalisme à la manière anglaise. Mais les autres, ceux qui n'ont connu ni la première, ni la seconde, ni la troisième, ni même la quatrième race, pourquoi sont-ils royalistes ? Par exemple, M. X. de X..., pourquoi est-il légitimiste ? Personne n'ignore que son grand-père était fermier, que le plus clair de son avoir est du bien d'église ou du bien d'émigrés, et qu'il ne doit rien à personne ayant acheté son nom comme la terre ; mais encore est-ce là une raison suffisante pour être légitimiste ? M. Y..., lui, est le fils d'un procureur, c'est très bien ! mais est-ce une raison suffisante pour être légitimiste ? Quant à M. Z..., c'est le petit-fils d'un régicide, et cela ne suffit pas non plus pour expliquer pourquoi il est ardent légitimiste. Ils le sont tous pourtant, et cléricaux par dessus le marché.

Et tant de nos compatriotes qui par leur naissance, par leur éducation, leurs traditions, leur ceinture, par tous les bonts enfin tiennent à ce grand commerce lyonnais si franchement bourgeois, si sincèrement libéral, si pur de tout alliage aristocratique et de tout vice héréditaire, pourquoi se disent-ils légitimistes ? serait-ce uniquement pour glorifier le génie de Molière et montrer qu'en créant le type immortel du bourgeois-gentilhomme, le grand peintre de moeurs n'a pas traduit seulement les travers de son siècle, mais les éternels ridicules de l'humanité ? Excusons-les d'ailleurs de cet orgueil mal compris et de cette ambition mal placée. Peut-être ont-ils cédé à la contagion de l'exemple. Ils se sont dit sans doute que si d'époux qu'on soit d'ancêtres ou de talents, on peut parvenir à tout en servant la bonne cause, devenir à son tour chevalier romain, homme d'Etat, faire croire à sa noblesse, à son importance politique et finir par y croire soi-même. La vanité, voilà le vrai sergent recruteur du parti légitimiste. Il y en a un autre encore. Cherchez la femme, disait un vieux juge. Je la cherche et je la trouve. C'est cette petite personne qui vient d'entrer dans la petite chapelle de la rue Sala. Ah ! quelle fera de sottises à son mari. Cette jolie petite femme qui va dans cette jolie petite chapelle. Tout chemin mène à Rome, dit-on, aucun n'y mène aussi directement que celui-là. Evitons-le pour aujourd'hui, il nous mènerait trop loin.

Cette fois, la chose est décidée, la Chambre a voté, l'Officiel a promulgué, il n'y a plus à s'en dédire : Paris aura sa colonne « telle qu'elle existait au moment de sa destruction ». Une partie de la gauche s'est abstenue et aurait voté l'amendement suivant s'il eût été présenté à temps : « La colonne sera couronnée par la statue d'un soldat français. » Voilà, à notre avis, une inspiration mesquine et qui sent son esprit de parti. Il n'est pas permis d'oublier qu'avant d'être un despote couronné, affilé par le pouvoir suprême, Bonaparte fut le soldat de la France et même le soldat de la révolution. Quand on lui aura rendu son vieux piédestal de bronze conquis sur l'ennemi « *ex vivo capto* ». C'est bien la statue d'un soldat français qui couronnera la colonne et le peuple ne s'y trompera pas. Il saluera le général républicain, et Sedan le rendant indulgent pour Waterloo, il absoudra le vieux César historique, à condition de ne plus rien avoir à démêler avec sa race et avec ceux qui ont un orateur de la droite n'a pas craint de nommer des Césars de rencontre.

Un souvenir en passant : la Commune a démolit la colonne et elle a eu grand tort ; mais, avant elle, d'autres avaient tenté cette œuvre de vandalisme sans y réussir, ce qui prouve que tous les partis peuvent faire des sottises quand ils se laissent aveugler par la passion. En 1815, le duc Sosthène de La Rocheffoucauld, avec quelques autres fanatiques, attelaient son cheval à la statue de Napoléon. Heureusement pour lui le bronze était solide et ne tomba pas. Ce pense de cela M. le duc de Bisaccia, le nouvel allié du prochain empire ? Ne pourrait-il pas nous révéler par cette maxime d'un autre de ses aïeux : « Les hommes ne sont pas seulement sujets à perdre le souvenir des bienfaits et des injures ; ils haïssent même ceux qui les ont obligés et cessent de haïr ceux qui leur ont fait des outrages. » Ou encore par celle-ci du même : « Les passions sont les seuls orateurs qui persuadent toujours. »

LES ADRESSES AU GOUVERNEMENT

En même temps que s'imprimait au Journal officiel la note qui désapprouve les adresses des conseils municipaux au président de la République, nous en avons recueillies dans notre correspondance de Paris, le ministre de l'intérieur adressait aux préfets cette circulaire qui en est le complément :

Versailles, le 5 juin 1873. « CONFIDENTIELLE « Monsieur le préfet, depuis plusieurs jours, on a fait circuler dans quelques grandes villes des formules d'adresses tendant toutes à apprécier dans un sens favorable, soit hostile, les événements parlementaires du 24 mai. « Le gouvernement croit être l'interprète fidèle des sentiments de la Chambre, en imprimant les unes à l'égal des autres. Quel qu'en soit l'esprit, de pareilles manifestations n'aboutiraient qu'à agiter inutilement le pays, qui éprouve un si impérieux besoin de repos. Lorsqu'elles émanent de l'initiative privée, vous ne pouvez évidemment que leur laisser un libre cours, sans à réprimer sévèrement les délits de colportage ou les contraventions à la police des lieux publics dont elles deviendraient l'occasion, comme vous le prescrivait mon honorable prédécesseur, M. de Goulard, par un arrêté du 11 janvier dernier. Mais vis-à-vis des conseils généraux, commissions départementales, conseils municipaux, qui, en tant que corps constitués et sans souci de la limite précise assignée à leurs pouvoirs, voudraient intervenir dans ces manifestations, la loi reprend tous ses droits, le président de la République entend qu'elle soit appliquée sincèrement, honnêtement, sans restriction : il n'admet pas qu'un gouvernement soit jamais excusable de fermer les yeux sur une illégalité par cet unique motif que les adresses ainsi votées acclament le régime nouveau ou paraissent devoir servir sa politique. « Je me conforme à sa volonté expresse en vous recommandant la plus grande vigilance pour prévenir ou enrayer, dès le début, toute tentative de cette nature. Vous devriez, le cas échéant, non-seulement prohiber ou provoquer l'annulation des délibérations illégalement prises par les assemblées communales et départementales, mais encore me proposer telles autres mesures répressives que vous jugeriez nécessaires, aussi bien contre ces assemblées elles-mêmes que contre les fonctionnaires municipaux qui, soit collectivement, soit isolément, signifieraient, en leur qualité de maires ou adjoints, des adresses hostiles à l'autorité souveraine de l'Assemblée nationale. « Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée. « Le ministre de l'intérieur, « BRULLÉ. »

Cette circulaire, qui est confidentielle, n'est autre chose que le développement et l'explication de la note insérée à l'Officiel. Le véritable état du cabinet n'est donc pas précisément de retenir le flot des adresses de félicitation, qui, jusqu'à présent, ne paraissent pas avoir été fort abondantes, mais surtout d'arrêter complètement ces manifestations dont on redoute l'hostilité.

URBAIN RATAZZI

L'homme d'Etat dont l'Italie regrette aujourd'hui la perte et qui a joué un rôle important dans l'histoire contemporaine de ce pays, était né à Alexandrie (Piémont), en 1810, d'une famille qui avait donné à l'Italie deux jurisconsultes distingués. Elevé gratuitement au collège des provinces, M. Rattazzi fut d'abord avocat au barreau de Turin, puis à la cour d'appel de Casale, où il se distingua par son talent. Après la révolution de 1848, et la constitution de Charles-Albert, il fut envoyé par le collège d'Alexandrie à la Chambre des députés de Turin, où il prit place parmi les libéraux. Après la victoire remportée le 25 juillet 1848 par les Autrichiens, à Custoza, le roi l'appela à faire partie d'un ministère qui ne dura que huit jours. Il se jeta alors dans les rangs de l'opposition que dirigeait l'ex-abbé Gioberti, encore fidèle à son système théorique. Le 15 décembre, le triomphe de son parti le porta au pouvoir où il eut successivement le portefeuille de l'intérieur, puis celui de la justice. Il se maintint au pouvoir après la chute du ministère Gioberti, tombé pour avoir proposé une restauration du pape Pie IX par les armes piémontaises. Renversé après le désastre de Novare, M. Rattazzi prit rang d'abord parmi les démocrates, pour devenir quelque temps après le chef du centre gauche réformiste et modéré. Il fut nommé président de la chambre en 1852 ; en 1851 il rentra au ministère avec le portefeuille de la justice ; il y eut pour collègue son ancien adversaire, l'illustre comte de Cavour. Nous passons rapidement sur les nombreuses oscillations d'opinion qui amenèrent à diverses reprises le renversement de M. Rattazzi, suivi bientôt de son retour au pouvoir. Ces alternatives ont été nombreuses dans l'histoire de l'homme d'Etat italien. Il combattit vivement, en 1860, la cession de Nice et de la Savoie, consentie par le comte de Cavour. Après la mort de ce dernier et la chute du cabinet Ricasoli, la faveur royale rappela M. Rattazzi au pouvoir en 1862 ; mais les agissements du parti d'action ne lui rendirent pas sa tâche facile, et il dut réprimer deux agitations armées, l'une contre l'Autriche et l'autre contre Rome, car l'affaire d'Aspromonte en particulier, ou Garibaldi lui blessé et fait prisonnier, le rendit momentanément très-impopulaire dans la camp garibaldien. Les libéraux italiens eurent aussi quelque

peine à lui pardonner son insuccès auprès de la France dans la question romaine ; et peut-être son mariage avec la princesse Marie de Solm, née Bonaparte Wisse, ne contribua pas beaucoup à relever sa popularité en Italie. En 1867 cependant, après la chute du second ministère Ricasoli, il fut rappelé par le roi à la tête des affaires. Cette nouvelle administration ne fut ni longue ni heureuse, car c'est sous le ministère Rattazzi qu'eut lieu la grande expédition garibaldienne contre Rome, qui aboutit, comme on sait, au désastre de Mentana. Le 20 juillet, M. Rattazzi donna sa démission et le roi appela à le remplacer le général Menabrea. A partir de cette époque, M. Rattazzi devint le chef parlementaire de la gauche ; on sait que, dans ces derniers temps, son parti ne désespérait pas d'arriver à la porter de nouveau au pouvoir, en remplacement du ministère Lanza. La mort est venue déjouer ces calculs et réduire à néant les espérances qui paraissent avoir certaines chances de succès. M. Rattazzi laissera la réputation d'un orateur de mérite et d'un homme d'Etat expérimenté, mais dont l'habileté n'a pas toujours été heureuse et dont les principes politiques n'avaient peut-être pas toute la fixité désirable. Il n'était âgé que de 63 ans. (Journal de Genève.)

ECHOS DE PARTOUT

La République française nous donne quelques renseignements sur les occupations actuelles de quelques-uns des membres de l'ancien gouvernement. M. Thiers ne se propose pas, paraît-il, de prendre une part très-assidue aux travaux de l'Assemblée de Versailles ; il compte n'intervenir que dans quelques grands débats. Il passera une grande partie des loisirs que lui fait la politique au musée, où il s'adonnera particulièrement à l'étude de la géologie. Ces travaux paraissent se rattacher à l'essai philosophique projeté sur la destinée de l'homme. M. de Rémusat a recommencé de travailler à ses Mémoires. Tous ceux qui connaissent l'esprit curieux, détaché et délié de l'ancien ministre des affaires étrangères sont assurés que ces Mémoires seront des plus intéressants. M. Dufaure va, dit-on, faire sa rentrée au palais. On sait déjà que M. Barthélemy Saint-Hilaire est retourné à Aristote, dont il a entrepris depuis longtemps la traduction. M. Albert Delpey, dans sa chronique de la Patrie, cite une belle lettre du maréchal Mac-Mahon adressée au général Changarnier après Magenta : « Mon maître, « On m'a dit d'aller à gauche, j'ai été à droite. Il paraît que j'ai sauté la France. Je suis maréchal et duc. A vous, merci. « MAC-MAHON. »

CHRONIQUE ELECTORALE

Nous avons reçu hier de M. le docteur Gaillon une lettre que nous nous sommes empressés d'insérer, et à laquelle — vu l'heure avancée où elle nous est parvenue — nous n'avons pu ajouter aucune réflexion. Si nous croyons devoir y revenir brièvement aujourd'hui, c'est que la personnalité de notre honorable correspondant est une de celles que nous tenons en sérieuse considération, et qu'à ce titre nous regrettons de ne pouvoir, en soutenant sa candidature, contribuer dans la mesure de nos forces à l'entrée au conseil municipal d'un homme éclairé et capable. M. le docteur Gaillon estime que c'est « futilité » que de discuter s'il est bon, au point de vue de l'indépendance et de la dignité d'un candidat, que celui-ci se livre, de pied et de poings — à la discrétion d'un comité dont les exigences vont quelquefois — on le sait — jusqu'à réclamer de son mandataire la renonciation de sa démission en blanc. Nous ne prétendons pas que tels soient les engagements de M. Gaillon envers les électeurs radicaux de la 3^e section ; mais ceux qui puissent être les termes de l'acte « régulier et authentique » au bas duquel le candidat est tenu d'apposer sa signature, nous persisterions, pour notre part, à considérer le seul accomplissement de cette formalité comme engageant une question de principe. Quelque forme — anodine ou rigide — que revête le mandat impératif, son acceptation est, de la part du mandataire, un acte de subordination excessif à l'égard du mandant, aux mains duquel il fait ainsi abdication complète de son initiative et de sa liberté. La légèreté avec laquelle notre honorable correspondant gît sur ce point capital nous permet, au surplus, de supposer qu'il n'est point aussi convaincu qu'on pourrait le croire de l'utilité du mandat impératif. Quant à la différence qu'il fait ressortir lui-même entre le procédé du parti radical, — qui exige une signature, — et celui des autres groupes républicains, qui se contentent d'entendre les explications d'un candidat et de recevoir sa parole qu'il restera fidèle à un programme nettement formulé, il nous semble qu'elle est tout entière à l'avantage de ces derniers, et que, loin d'influer nos précédentes observations, elle ne fait que les corroborer.

La candidature de M. le docteur Desgranges a été posée à l'improviste dans la 11^e section. Cette diversion tentée par les « conservateurs » manque d'habileté. Tout le monde a déjà fait la remarque que M. le docteur Desgranges n'habite point le quartier où on le porte, et l'entrée tardive de ce nouveau champion dans la lice électorale ne saurait changer, nous en sommes convaincus, les conditions de la lutte. Hier, à ce lieu dans cette même section (Bellecour) une dernière réunion privée des membres du comité républicain qui avait précédemment adopté la candidature de M. Edouard Ayraud. Plus de cent membres assistaient à la réunion qui s'est tenue rue du Plat, 26, sous la présidence de M. Courbet. Les déclarations de candidat, qui avait été invité à développer l'exposé de ses principes en matière d'élections municipales, ont été sympathiquement accueillies par l'auditoire.

Le comité électoral de la 8^e section (Mont-de-Piété), nous communique le document suivant : Monsieur, Le comité républicain indépendant, qui s'est formé dans notre section en vue des élections municipales, a eu pour but d'envoyer au conseil un homme honnête et capable. Sans oublier que ces élections sont essentiellement administratives, le comité n'a pas cru que dans les circonstances que nous traversons il pût se dispenser d'affirmer son programme politique. Ce programme est : ADHESION SINCÈRE A LA RÉPUBLIQUE, RESPECT ABSOLU DE LA LOI. Quant aux franchises municipales, qui lui sont chères, comme à tous les Lyonnais, le comité a l'intime conviction que, pour les recouvrer, la meilleure ligne de conduite, la seule vraiment pratique, est de monter, par la sagesse de nos choix, que notre ville est digne de s'administrer elle-même. C'est l'est qu'en nommant des administrateurs éclairés que nous écarterons sûrement le péril d'une commission municipale. C'est à ce point de vue que le comité vous invite à voter pour le candidat qu'il a choisi : M. MARCUS DUC Représentant de commerce, membre de la chambre de commerce. Républicain sincère et convaincu, travailleur assidu, modeste qu'instruit, M. Duc est depuis longtemps connu de tous pour ses opinions libérales et son dévouement à la chose publique. Il nous a paru mériter à tous égards votre confiance et vos suffrages.

CHRONIQUE

Le préfet du Rhône, commandeur de la Légion d'honneur, Croit devoir rappeler aux électeurs de la ville de Lyon les dispositions pénales édictées par le décret du 2 février 1852 :

Art. 31. — Toute personne qui se sera fait inscrire sur la liste électorale sous de faux noms ou de fausses qualités, ou en se faisant inscrire, aura dissimulé une incapacité prévue par la loi, ou réclamé et obtenu une inscription sur deux ou plusieurs listes, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de 100 à 1,000 francs. Art. 32. — Celui qui, déchu du droit de voter, soit par suite d'une condamnation judiciaire, soit par suite d'une faillite non suivie de réhabilitation, aura voté, soit en vertu d'une inscription sur les listes, antérieure à sa déchéance, soit en vertu d'une inscription postérieure, mais opérée sans sa participation, sera puni d'un emprisonnement de 15 jours à 3 mois, et d'une amende de 20 francs à 500 francs. Art. 33. — Quiconque aura voté dans une assemblée électorale, soit en vertu d'une inscription obtenue dans un des cas prévus par l'article 31, soit en prenant faussement les noms et qualités d'un électeur inscrit, sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans, et d'une amende de 200 fr. à 2,000 francs. Art. 34. — Sera puni de la même peine tout citoyen qui aura profité d'une inscription multiple pour voter plus d'une fois. Les électeurs qui seraient venus se commettre un délit de cette nature sont invités, dans l'intérêt de la sincérité et de la validité des opérations électorales, à le signaler à M. le président du bureau, qui devra en dresser immédiatement procès-verbal. Ce procès-verbal sera transmis à la préfecture. Lyon, le 7 juin 1873. Le préfet du Rhône, DUCROS.

CHRONIQUE

M. le préfet du Rhône vient d'adresser aux maires du département une circulaire relative aux mesures à prendre en vue de créer ou de développer l'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires publiques. Il les engage à élever pour leurs communes les bénéfices des subventions offertes dans ce but sur les fonds de l'Etat et du département. Je vous prie, dit-il, de ne pas attendre davantage pour soumettre la question à l'examen de votre conseil municipal. En m'adressant la délibération, vous y joindrez, s'il y a lieu, le devis des objets à acquiescer que vous ferez dresser de concert avec M. l'instituteur communal et un état timbré des souscriptions offertes pour l'établissement du gymnase et acceptées par le conseil municipal. L'Assistance mutuelle lyonnaise qui, jusqu'à présent, a distribué des secours en valeurs d'argent, de matières premières, de métiers, machines et outils, c'est-à-dire surtout en instruments de travail, a été conduite par l'expérience à compléter son œuvre, en cherchant à assister par du travail même. C'est dans ce but que, sans abandonner aucune partie de l'œuvre qu'elle a entreprise depuis deux ans et dont l'expérience lui a démontré de plus en plus l'utilité, l'Assistance mutuelle lyonnaise se constitue dès maintenant comme un intermédiaire gratuit et dévoué entre les chefs de maisons de commerce, d'industrie et généralement toute personne ayant besoin d'employés, et les ouvriers et employés qui se trouveraient momentanément sans travail ou sans emploi. L'Assistance mutuelle offre ainsi aux patrons et ouvriers de notre ville un terrain sur lequel ils peuvent se rencontrer sans aucune arrière-pensée, dans un but de véritable fraternité et d'utilité réciproque. L'Assistance mutuelle lyonnaise accueille les demandes qui lui sont adressées par les ouvriers et employés cherchant du travail ou un emploi. Elle soumet ces demandes à une enquête faite avec tous les soins et précautions nécessaires, et enregistre les demandes, lorsque le résultat de l'enquête lui donne une assurance complète relativement à la moralité du candidat. D'autre part, la Société invite les patrons, qui ont besoin d'un ouvrier ou employé, à se mettre en rapport avec elle ; les registres d'inscription des candidats leur seront communiqués. Ils pourront prendre connaissance des enquêtes faites, des renseignements obtenus, et faire leur choix en toute connaissance de cause. Si aucun des candidats inscrits ne satisfait aux besoins du patron, la Société prendra note de sa demande et l'avisera dès qu'elle aura rencontré un candidat paraissant apte à remplir l'emploi désiré. Les demandes seront reçues tous les jours ouvrables de 2 heures à 4 heures, au bureau de la Société, 11, rue Saint-Dominique (même local que celui de la Société des secours aux blessés) par M. Galerne, capitaine adjudant-major en retraite agent de l'Assistance mutuelle lyonnaise. Nous avons précédemment appelé l'attention de nos lecteurs sur les phénomènes astronomiques et météorologiques du mois de juin. Nous donnons aujourd'hui un aperçu des phénomènes physiques. Floreaison du lilas du trône, de la vigne, du blé, de l'asperge, de l'orange, du pavot, du bluet, du lys, du sonci, de la marguerite, de la sauge, de la valériane, de la moutarde, de la coriandre, du millepertuis et du jasmin. Maturité du safran, du colza, des fraises, des cerises, des groseilles, des framboises et des fèves. Pour les travaux agricoles, on s'occupe de la récolte des foins, du labour de la vigne, du semis des sarrasins, raves, navets et millet. On butte les pommes de terre, on palisse les espaliers et on ébourgeonne la vigne. Semis des choux-raves, des laitues, des choux-bouquets, des pois et des haricots d'automne. Bouture des arbutus. Proverbes ruraux. Frais mai, chaud juin. Avoûment pain et vin. Si l'osier fleurit, Le raisin mûrit. Quand à la Saint-Médard (8) il pleut, Quarante jours pleuvra il peut. Si l'été pour la Saint-Gervais (19) Pour les blés c'est signe mauvais. Du jour de la Saint-Jean (24) il pleut Rend la noisette pourrie. Saint-Pierre et Saint-Paul pleuvent Pour quinze jours sont dangereux, Eau à la Saint-Jean ôte le vin Et ne donne pas de pain.

CHRONIQUE

Tempé torrennelle, chaleur étouffante. Excellente température, peut-être pour les campagnards, mais bien désagréable pour nous. Stringer vient de signer son pourvoi en cassation. Le calme du grand coupable ne s'est point démenté un seul instant. Il n'a trouvé ni larmes, ni regrets, au soir de la l'audience, et ne peut avec autant de fermeté qu'auparavant le crime pour lequel il est condamné. Il a été revêtu de suite de la camisole de force, la tentative d'évasion dont il s'était rendu coupable ayant nécessité cette mesure de rigueur, qu'on épargne souvent aux condamnés à mort dont l'attitude est convenable. La commission chargée de décerner les prix

pour le concours du théâtre des Celestins s'est réunie mercredi comme nous l'avons annoncé, et a commencé ses opérations. Elle n'a pas encore rendu son jugement, et s'est ajournée à mercredi prochain.

CHRONIQUE

GRAND-THÉÂTRE. — Les Italiens à Lyon. L'absence inexcusable de l'imprésario Desaillez vient de décider quelques-uns des artistes de sa compagnie à se constituer en société pour continuer la série des représentations d'opéras italiens qui, pour l'avoir pas été fructueuses, avaient pourtant obtenu un certain succès. Tout d'abord, nous regrettons que les artistes organisateurs de cette entreprise aient voulu évincer un certain nombre de leurs collègues qui, indubitablement, eussent pu leur être fort utiles. Nous n'avons pas à considérer par qui, ni dans quel esprit ont été faites ces évictions, mais ce que nous pouvons garantir, c'est qu'un certain nombre d'habitués se sont dispensés de se rendre au théâtre en présence d'une semblable réduction de la troupe. Si le fait que nous avançons pouvait être mis en doute, les réclamations qui nous sont parvenues et les lettres qui nous ont été adressées prouveraient — et au-delà — la vérité de notre assertion. Quoi qu'il en soit, les artistes réunis ont convenu hier soir le public à une seule audition du *Ballò in maschera*. Sans nous occuper de la recette qui n'y point dû être brillante, résumons en quelques mots l'impression de la soirée. Elle n'a point été ce que l'on attendait, et ce que l'on était en droit d'attendre. Elle n'a point été le souvenir de la récente interprétation de l'ouvrage joué en français sur notre scène il y a trois mois à peine ? Pourtant ce souvenir ne devrait pas peser lourd ; toujours est-il que le public est resté très-froid en face de cette exécution. M. Strazzi seul a échauffé la salle dans son air du quatrième acte, qu'il a chanté avec ce magnifique talent qu'on lui connaît et qui lui a valu dès le premier jour de superbes ovations parmi nous. Il n'en a pas été de même, hélas ! de M^{lle} Lamare sur laquelle on comptait beaucoup. La jeune artiste ne savait pas son rôle, elle s'est égarée même dans le final du 3^e acte de façon à compromettre la scène tout entière. Ce n'est point le temps qui lui a manqué cependant, les loirs ont été à son service. Le *Trovatore* aurait pu lui suffire pour faire d'Armida une superbe création, supérieure même à celle de Léonor. Sa nature qui semble ardente est restée froide tout le long de l'ouvrage, et notamment dans le grand duo du 3^e acte où sa voix, qui a besoin de s'échauffer par son contact de la rampe, n'a pas été à la hauteur de ce qu'elle aurait dû être. On se rend compte aujourd'hui des qualités considérables qu'avait Marie Rozé vis-à-vis de l'ensemble, mais les Lyonnais restaient si indifférents. Quant à M^{lle} Peretti, on n'a jamais su à juste pourquoi elle faisait le page Edgard ; il est d'autant plus difficile de s'en rendre compte qu'elle y a été d'une nullité parfaite, désespérante même. Notre ex-chanteuse d'opéra avait bien, il y a trois mois, par complaisance et au pied levé, consenti à chanter ce rôle une fois. La public lui avait tenu compte de cet acte de bonne pensionnaire, et lui avait décerné un bon point. Mais à présent, vu la façon dont M^{lle} Peretti a été présentée au public, tous les droits à l'indulgence qu'elle pouvait avoir ont disparu. Il est curieux de remarquer jusqu'à quel point les artistes ont la rage de chanter quand même, et avec quelle impudence ils compromettent une situation laborieusement acquise. La soirée d'hier a été funeste à M^{lle} Peretti, et doit lui enlever une bonne partie de son courage. D'abord, la pauvre enfant ne connaît pas un mot d'italien, et s'est vu forcé de *baragouiner* son rôle dans un idiome complètement inconnu de tous les linguistes de la terre. Ensuite elle ne se doute pas des effets que doit produire son page, flasque et moine, pour ne pas dire plus, pendant tout l'ouvrage, elle n'a pas même pu chanter son 1^{er} acte, elle n'a pas eu même la chance d'être prise à la clameur, et a contribué à faire du final du 2^e acte, dont l'effet est si grand, un immense fiasco. Deux petites observations qu'elle fera bien de suivre s'il lui prend jamais fantaisie, ce que nous ne croyons pas, de rechercher le rôle qu'elle arrange son maillot gris-perle d'une façon plus convenable à la jonction de la tresse, et qu'elle fasse venir de Paris les dessins des costumes véritables, qui n'ont aucun rapport avec les siens, avec le dernier surtout. Le public, en souvenir peut-être des *Cent Vierges* et de *Maïopa*, a montré une longanimité admirable et une bonhomie habituelle plus extraordinaire qu'il n'a pas l'habitude de ménager ordinairement les artistes de la troupe d'hiver. Il est vrai que ceux-ci chantent en français, et que ceux-là chantent en italien. M^{lle} Carraciolo, dans un rôle effaçé, s'est fait applaudir après le trio du deuxième acte. L'orchestre, malgré son très-habile maestro, a eu des distractions ; il faudra soigner cela. Enfin, et malgré toutes les qualités incontestables de Chelli, nous eussions aimé entendre, ne fût-ce que comme comparaison, Carrion dans le comte, qu'on cite comme sa plus belle incarnation. Le remarquable ténor est, par malheur, reparti pour Paris, emportant avec lui, qu'il en soit persuadé, les regrets de tous les habitués. Hier, à 8 heures, a eu lieu la conférence de M. Levasseur, sur l'Association française pour l'avancement des sciences. Les journaux de Lyon avaient annoncé cette conférence. Toutefois, ce qu'il y a de bon, c'est que la *Décentralisation*, ne sachant pas bien de quoi il s'agissait, a pris M. Levasseur pour lequel elle avait eu une certaine sympathie, et a fait venir des candidats de la rue Grôlée, d'avance toutes ses réserves. Ce projet d'avancement des sciences n'a rien de scientifique, il ne renferme rien qui vaille. Il devait avoir du « matérialisme », la doctrine des sciences morales et politiques, n'a point été l'histoire des classes ouvrières, n'a point été au-dessus de sa réputation et la conviction captivée l'auditoire par le charme de la diction aussi bien que par l'intérêt du discours. Nous reviendrons sur la conférence de M. Levasseur. Avec les beaux jours et la chaleur, les vêtus sont sortis de leur engourdissement en mai et en juin qu'ils ont souffert de leurs revers.

CHRONIQUE

Quand on a été mordu, il faut pratiquer immédiatement une ligature au-dessus de la morsure, élargir celle-ci avec un instrument en passant, couvrir au canif, la faire saigner en pressant fortement les bords, verser dessus quelques gouttes d'alcali et la couvrir d'une compresses imbibée au même liquide, puis faire boire au malade un verre d'eau qu'on aura mélangé de 30 à 50 gouttes d'alcali, suivant l'âge.

Nouvelles du Matin

Paris et Versailles

VERSAILLES

(Correspondance particulière et corresp. républicaine.)

Je viens de vous télégraphier par votre édition de trois heures la nomination du général Chanzy à Alger et la révocation de MM. Focher de Careil et Barthélemy, préfets de Seine-et-Marne et d'Ille-et-Vilaine. J'ai hésité un instant en présence d'affirmations contradictoires. Un familier du cabinet me disait même : « Mais non, ce sont de faux bruits, nous ne sommes pas si féroces... »

Férocité ou non, il paraît que la chose est vraie. Des gens qui s'étaient ralliés à M. Thiers n'ont pu trouver grâce, pas même le fils du marquis Barthélemy (Sauvage) de Marseille, ancien pair de France, l'un et l'autre peu suspects de radicalisme, je crois, non plus d'ailleurs que M. Focher de Careil, le préfet de Melun.

Il y a eu lutte toutefois. L'élément relativement libéral du parti victorieux combattait la mesure et semblait devoir l'emporter. Hier, à midi, le duc Pasquier disait à un député, qui me la répéta, que Focher de Careil serait seul révoqué, et que M. de Barthélemy le remplacerait. Puis, à cinq heures, M. Othenin d'Haussonville a dit à M. René Brice (député d'Ille-et-Vilaine) : « Décidément nous ne pouvons pas garder votre préfet. » C'est M. Delpont, préfet du Morbihan, qui vient à Rennes. On parle encore de la mise à pied de M. Vauflreuil, préfet de l'Orne.

Il y a bien, le gouvernement des portefeuilles et des préfetures, et, s'il jette dans l'opposition républicaine des gens qui n'y songeaient guère, tels que MM. Focher de Careil et Barthélemy, administrateurs à toutes fins, convenez qu'il ne l'aurait pas volé.

Toutefois, je ne m'étonne pas autant que certains gens. Ce gouvernement ne peut pas faire grand-chose, au moins pour le moment, de peur de voir sa majorité se disloquer. Il ne peut que changer les préfets, et il fait ce qu'il peut. Il s'en tient d'autant plus aisément à cette tâche, qu'il commence, dit-on, à sentir que les élections pourront devenir indispensables, et il se prépare pour cette éventualité qui, selon lui, emporte tout le reste. Il faut seulement savoir si le suffrage universel se laissera mener comme l'espère la coalition triomphante.

Quant au général Chanzy, on ne doit pas regretter son éloignement. S'il demeurait en France, il serait contraint de participer plus ou moins à la cuisine réactionnaire, attendu que sa qualité de soldat lui fait un devoir d'obéir avant tout. Le poste d'Algérie a l'avantage de lui permettre de se réserver, à supposer : 1° que ses opinions ne changent pas, ce qu'il faut espérer ; 2° que les généraux aient dans l'avenir un rôle politique, ce que je persisterais à déplorer, comme je vous l'ai dit souvent.

Au moment où je vous écris, on continue en séance la discussion du projet de loi Paris sur les pénalités applicables aux fonctionnaires ou membres de corps électifs qui refuseront de remplir les devoirs de leur position. C'est intéressant comme résultat, mais assez aride comme discussion. Je sais qu'il y a quelques dissidences à gauche sur le vote à émettre. On reconnaît que des manifestations comme celles des jurés radicaux du Var ont offert à la réaction un prétexte qu'elle sera toujours enchantée de trouver ; mais on se défie encore plus de l'esprit dans lequel la droite a pris l'affaire.

On vient de valider les élections de MM. Picart (Marne) et Lockroy (Bouches-du-Rhône), et l'on est en train de discuter sur celle de M. Ranc. Le bureau qui s'en occupe est réuni, et il se fait à sa porte beaucoup d'allées et de venues. M. Ernoul, ministre de la justice, y est à l'heure qu'il est.

Ainsi que je vous l'ai écrit, le gouvernement était décidé à valider et avait prié ses amis de ne lever aucun lièvre à ce sujet. Mais la droite est peu disciplinée, et s'agit de beaucoup pour pousser les choses aussi loin que possible. Vous saurez probablement le résultat avant que j'aie fini cette lettre.

C'est là un exemple des erreurs que je vous ai signalées comme pouvant arriver à un correspondant. Je vous ai dit que M. Ranc ne serait pas pour suivi ; le contraire peut arriver ; mais il est dans la logique que les choses se passent comme je vous les ai annoncées. Le gouvernement, encore une fois, veut le moins de bruit possible. Déjà, hier, lors de l'interpellation Hervé de Saisy, M. Magne a évidemment fait un pont à son prédécesseur pour l'aider à faire étouffer ce petit scandale.

Du reste, on me raconte à l'instant que M. Ernoul vient de dire au bureau chargé de la validation Ranc qu'il voudrait bien le poursuivre ; mais il ne le peut pas ; le dossier est égaré ; il n'y a plus de dossier. *Se non è vero, bene trovato.*

M. Arfeuillères est monté tout à l'heure à la tribune pour déposer un projet de loi « contre les nominations faites par les ministres à la dernière heure. » C'est un dernier écho de l'affaire Palain et de l'interpellation Hervé de Saisy. (Bruit à droite, bruit à gauche ; M. Arfeuillères, sans un mot de plus, descend de la tribune.)

Actuellement on y voit M. Ferroniat. On se demande si l'honorable député sera aussi long que la dernière fois.

4 h. 1/2. — Je viens de monter un moment à la tribune, et, comme le courage a quelquefois sa récompense, j'ai entendu un bon, très-bon discours

de M. Balthmont contre le projet de loi Paris. Je ne pense pas, bien entendu, qu'il ait persuadé la majorité ; mais ce n'est pas une raison pour moi, ni pour vous non plus probablement.

Le général Chanzy était dans la salle. N.

PARIS

7 juin.

Hier le conseil a été très-animé ; M. Beulé a parlé de la question de la nomination de tous les maires par le gouvernement. Plusieurs ministres, sans contester l'utilité de la mesure au point de vue réactionnaire, se sont élevés contre l'opportunité. Mais le ministre de l'intérieur a insisté et il a été décidé qu'une loi allait être présentée en ce sens à l'Assemblée très-prochainement. Le conseil, s'est également occupé de la loi électorale présentée par M. Dufaure ; les ministres voudraient que l'âge de l'électorat fût porté à 25 ans, mais le maréchal de Mac-Mahon qui ne veut pas avoir l'air de mutiler le suffrage universel, résiste à ses ministres.

Je vous ai annoncé hier la mort de M. le comte de Legg, député de l'Finistère, c'était un faux bruit. M. de Legg est bien portant ; ce qui a pu donner naissance à cette nouvelle, c'est que M. de L'Age, député, est gravement malade. On dit sa famille fort inquiète.

M. Ledru-Rollin et M. Casimir Périer sont malades tous deux, le premier surtout assez sérieusement.

La mort de M. Vitet n'inspire pas de grands regrets aux journaux bonapartistes. Le Gaulois rappelle ce mot qui a été dit à cet égard dans la Revue des Deux-Mondes : « Somme toute l'année 1870 sera bénie parce qu'elle nous a débarrassés de l'empire. » C'était en effet assez dur pour un académicien que l'empire avait fait nommer chef du bureau des beaux arts.

La mort de M. Vitet porte à sept le nombre des sièges vacants à l'Assemblée, et à trois le nombre des fauteuils vides à l'Académie.

Le mouvement préfectoral qui devait paraître ce matin à l'Officiel est ajourné d'un ou deux jours. Il comprendra une trentaine de sous-préfets et une quinzaine de secrétaires généraux et conseillers préfectoraux.

Le mouvement diplomatique se prépare également. M. de Chateaubriand ira en Suisse, si M. Lanfrey persiste à donner sa démission. M. Tissot, ancien premier secrétaire d'ambassade à Londres, et actuellement au Maroc, ira à Athènes, et M. le baron Baude, qui est en Grèce, ira à Bruxelles.

Le docteur Thompson, le célèbre chirurgien, est arrivé hier à Paris. Il est descendu rue Castiglione, dans un hôtel.

C'est le moment ou jamais d'aller déposer sa carte de félicitation à l'illustre médecin qui a si habilement opéré Napoléon III !

M^{me} Bazaine est atteinte de la rougeole ; elle est à Versailles.

L'ex-impératrice Eugénie quittera Chislehurst le 15 juin pour se rendre en Suisse, au château d'Arenenberg, qu'elle habitera pendant un mois.

L'Officiel du matin annonce la nomination du genre de M. Magne, M. Thirion-Montaigne, comme chef du cabinet du ministre des finances.

MM. Dumas et Patin sont nommés vice-présidents du conseil supérieur de l'Instruction publique, et M. Ravaisson secrétaire.

Je me suis trompé hier en vous annonçant que M. Laurent-Bichat avait été nommé secrétaire de l'Union républicaine ; c'est vice-président qu'il fallait lire. Voici la composition du bureau : président, M. Billier ; vice-présidents, MM. Cazot et Laurent-Pichat ; secrétaires, MM. Georges Périn et Gaudy.

NOUVELLES POLITIQUES

On a nommé dans les bureaux une commission relative à la création de facultés de médecine à Lyon et à Bordeaux. Ensuite de la composition de cette commission, on peut affirmer qu'une faculté de médecine sera créée à Lyon et celle de Bordeaux est probable.

Le Times publie les dépêches suivantes : Paris, 5 juin.

Le ministre des affaires étrangères a adressé aux représentants de la France à l'étranger une circulaire ayant pour objet de les informer de la nature du changement qui vient d'avoir lieu dans le gouvernement.

Le duc de Broglie déclare que la divergence qui s'est produite entre la majorité et M. Thiers ne touche en rien la politique étrangère. Au contraire, dans plusieurs circonstances, pendant les deux dernières années, l'Assemblée s'est associée par ses votes aux actes par lesquels M. Thiers a rétabli les rapports de la France avec les puissances étrangères, et aux efforts qu'il a faits pour effacer les traces de malheurs de la France et pour la réintégrer dans sa complète indépendance nationale.

Le ministre invite donc les agents diplomatiques de la France à l'étranger à rester fidèles à la ligne de conduite qui leur a été tracée. Le duc de Broglie s'attache à démontrer que ce n'est seulement que sur la politique intérieure qu'il y a divergence entre le président et l'Assemblée.

La majorité de l'Assemblée a pensé qu'une opposition résolue devait être faite au progrès de l'esprit révolutionnaire, et cette même majorité n'a pas considéré que le cabinet formé par le président à la suite des dernières élections offrait les garanties essentiellement désirables au point de vue conservateur.

l'illé. Jusqu'au 3 de ce mois, aucune notification analogue n'avait été faite à Berlin et il en résulte que l'ambassadeur français n'a pas été compris dans la présentation du corps diplomatique au shah de Perse.

Le 2 juin, des instructions furent envoyées à l'ambassadeur allemand à Paris, à l'effet d'avoir à se mettre semi-officiellement en rapport avec M. de Broglie.

On s'attend à ce que l'échange de communication ainsi commencé conduira à un prompt arrangement.

On écrit de Berne, le 5 juin, à l'agence Havas :

On assure que le gouvernement prussien a adressé une circulaire aux représentants du roi Guillaume à l'étranger et aux présidents des provinces et régence de la monarchie pour leur tracer le langage qu'ils doivent tenir au sujet de l'établissement du nouveau gouvernement en France.

D'après ce qui se dit ici, la dépêche prussienne commencerait par reconnaître hautement les efforts que M. Thiers a faits pour assurer le paiement de l'indemnité de guerre et la libération du territoire, ainsi que la loyauté de sa conduite vis-à-vis de l'Allemagne ; puis elle exprimerait, en présence des loyales déclarations de M. le maréchal de Mac-Mahon, l'espoir du cabinet de Berlin de rester dans de bons termes avec le nouveau président de la République.

Les agents du gouvernement seraient particulièrement invités à faire remarquer qu'on l'avait été heureux, à Berlin, de constater les tendances conservatrices dont le nouveau gouvernement français était animé à l'égard des menées du socialisme.

Ordre leur serait donné, en outre, d'exprimer la conviction du gouvernement du roi que le changement de gouvernement en France n'aurait aucune influence sur l'attitude des membres des différentes communions religieuses dans l'empire.

De la sorte, l'Allemagne, qui n'a nulle intention de s'occuper des affaires intérieures de la France, tant qu'elles ne compromettent pas le paiement de l'indemnité et la libération du territoire, ne pourra avoir aucun sujet d'inquiétude à l'égard de la France.

Le document se terminerait par la recommandation de faire ressortir que le caractère loyol de M. le maréchal de Mac-Mahon et les principes conservateurs qui l'animent sont pour tous une garantie de l'établissement de bons rapports avec le nouveau gouvernement de la France.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du samedi 7 Juin 1873

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

A 2 heures 1/2, la séance est ouverte. Le procès est lu et adopté.

M. le président annonce que les obsèques de M. Vitet auront lieu demain à onze heures.

M. Arfeuillères dépose une proposition tendant à empêcher les nominations faites à la dernière heure par les ministres quittant le pouvoir. L'urgence n'est pas demandée par l'auteur de la proposition. Il a toute confiance dans les ministres actuels et il espère qu'ils resteront longtemps au pouvoir.

La proposition est renvoyée à la commission d'initiative parlementaire.

M. de Clercq rend compte de l'élection dernière dans la Marne.

Les conclusions du bureau chargé de la vérification sont pour la validation de l'élection de M. Picart.

En conséquence, M. Picart, élu député, est admis.

Il est également rendu compte de l'élection de M. Edouard Lockroy dans les Bouches-du-Rhône. Les conclusions sont aussi pour la validation.

M. Edouard Lockroy est admis comme député des Bouches-du-Rhône.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de M. de Broglie relative aux membres des conseils généraux, des conseils d'arrondissement et des conseils municipaux qui se refusent à remplir certains de leurs fonctions.

M. Paris rend compte de l'examen des amendements fait par la commission.

La commission a une satisfaction aux opinions de M. Paris. Elle a décidé de proposer de demander l'un des garanties plus grandes et l'autre voulant que la juridiction prononçant la sanction édictée par la loi fût celle du conseil d'Etat direct ou indirect et non celle de conseil de préfecture avec recours au conseil d'Etat.

Et d'un autre côté les conseils municipaux peuvent en cas de solidarité avec un manquement à loi, être frappés de suspension ou de dissolution. Il serait dans ce cas de faire juger les manquements par les conseils eux-mêmes ou par les conseils généraux ou par les conseils municipaux.

M. Paris déclare qu'il faut une sanction à la loi si l'on veut qu'elle soit efficace. On ne saurait admettre que les conseils électifs soient juges de l'application de la loi. Ce serait établir la lutte sur le champ électoral. La sanction de l'article 3 aura le bon effet qu'elle sera plutôt préventive que répressive, et de cette façon on obtiendra pour résultat d'épargner au pays de nombreux scandales (Très-bien à droite.)

M. Christophe repousse l'article 3. Il ne voit pas d'efficacité dans cet article. On veut éviter tout scandale. On ne l'évitera pas. Le membre du conseil électif se représentera avant le temps fixé par la loi. Le rapport dit que la commission a une bonne opinion du suffrage universel pour penser qu'il élira un inéligible. Mais c'est là une opinion que les faits contestent. L'inéligible du par la loi pourra être élu. Ainsi, un fait non prévu par la loi sera nommé conseiller municipal ou conseiller général. On a cassé l'élection du conseil municipal ; mais le conseil général, souverain en dernier ressort en matière d'élection, a maintenu le conseiller général. Voilà comment la loi actuelle pourra n'avoir aucune efficacité.

M. Paris — L'argument n'est pas sérieux. (Protestation à gauche.) Ce serait vouloir rayer de la loi toutes les conditions d'éligibilité. La commission a une meilleure opinion du suffrage universel ; elle pense que le dernier mot doit rester à la loi, et, en pensant ainsi, elle a montré d'autant plus de respect pour le suffrage universel. (Très bien ! très bien à droite.)

M. Bethmont soutient que trop d'exemples peuvent être cités pour prouver que les élections de la loi ne sont pas satisfaisantes. C'est ce qui est arrivé à l'égard de M. Mestreaud, dont l'élection a été cassée par l'Assemblée. M. Mestreaud n'a pas voulu repaître devant les électeurs, mais le suffrage universel l'a renommé malgré son refus et nous l'avons accepté. Il est notre collègue honoré et aimé de tous.

M. Paris — L'argument est sérieux. (Protestation à gauche.) Ce serait vouloir rayer de la loi toutes les conditions d'éligibilité. La commission a une meilleure opinion du suffrage universel ; elle pense que le dernier mot doit rester à la loi, et, en pensant ainsi, elle a montré d'autant plus de respect pour le suffrage universel. (Très bien ! très bien à droite.)

M. Bethmont soutient que trop d'exemples peuvent être cités pour prouver que les élections de la loi ne sont pas satisfaisantes. C'est ce qui est arrivé à l'égard de M. Mestreaud, dont l'élection a été cassée par l'Assemblée. M. Mestreaud n'a pas voulu repaître devant les électeurs, mais le suffrage universel l'a renommé malgré son refus et nous l'avons accepté. Il est notre collègue honoré et aimé de tous.

M. Paris — L'argument n'est pas sérieux. (Protestation à gauche.) Ce serait vouloir rayer de la loi toutes les conditions d'éligibilité. La commission a une meilleure opinion du suffrage universel ; elle pense que le dernier mot doit rester à la loi, et, en pensant ainsi, elle a montré d'autant plus de respect pour le suffrage universel. (Très bien ! très bien à droite.)

M. Bethmont soutient que trop d'exemples peuvent être cités pour prouver que les élections de la loi ne sont pas satisfaisantes. C'est ce qui est arrivé à l'égard de M. Mestreaud, dont l'élection a été cassée par l'Assemblée. M. Mestreaud n'a pas voulu repaître devant les électeurs, mais le suffrage universel l'a renommé malgré son refus et nous l'avons accepté. Il est notre collègue honoré et aimé de tous.

M. Paris — L'argument n'est pas sérieux. (Protestation à gauche.) Ce serait vouloir rayer de la loi toutes les conditions d'éligibilité. La commission a une meilleure opinion du suffrage universel ; elle pense que le dernier mot doit rester à la loi, et, en pensant ainsi, elle a montré d'autant plus de respect pour le suffrage universel. (Très bien ! très bien à droite.)

M. Bethmont soutient que trop d'exemples peuvent être cités pour prouver que les élections de la loi ne sont pas satisfaisantes. C'est ce qui est arrivé à l'égard de M. Mestreaud, dont l'élection a été cassée par l'Assemblée. M. Mestreaud n'a pas voulu repaître devant les électeurs, mais le suffrage universel l'a renommé malgré son refus et nous l'avons accepté. Il est notre collègue honoré et aimé de tous.

M. Paris — L'argument n'est pas sérieux. (Protestation à gauche.) Ce serait vouloir rayer de la loi toutes les conditions d'éligibilité. La commission a une meilleure opinion du suffrage universel ; elle pense que le dernier mot doit rester à la loi, et, en pensant ainsi, elle a montré d'autant plus de respect pour le suffrage universel. (Très bien ! très bien à droite.)

M. Bethmont soutient que trop d'exemples peuvent être cités pour prouver que les élections de la loi ne sont pas satisfaisantes. C'est ce qui est arrivé à l'égard de M. Mestreaud, dont l'élection a été cassée par l'Assemblée. M. Mestreaud n'a pas voulu repaître devant les électeurs, mais le suffrage universel l'a renommé malgré son refus et nous l'avons accepté. Il est notre collègue honoré et aimé de tous.

M. Paris — L'argument n'est pas sérieux. (Protestation à gauche.) Ce serait vouloir rayer de la loi toutes les conditions d'éligibilité. La commission a une meilleure opinion du suffrage universel ; elle pense que le dernier mot doit rester à la loi, et, en pensant ainsi, elle a montré d'autant plus de respect pour le suffrage universel. (Très bien ! très bien à droite.)

M. Bethmont soutient que trop d'exemples peuvent être cités pour prouver que les élections de la loi ne sont pas satisfaisantes. C'est ce qui est arrivé à l'égard de M. Mestreaud, dont l'élection a été cassée par l'Assemblée. M. Mestreaud n'a pas voulu repaître devant les électeurs, mais le suffrage universel l'a renommé malgré son refus et nous l'avons accepté. Il est notre collègue honoré et aimé de tous.

M. Paris — L'argument n'est pas sérieux. (Protestation à gauche.) Ce serait vouloir rayer de la loi toutes les conditions d'éligibilité. La commission a une meilleure opinion du suffrage universel ; elle pense que le dernier mot doit rester à la loi, et, en pensant ainsi, elle a montré d'autant plus de respect pour le suffrage universel. (Très bien ! très bien à droite.)

M. Bethmont soutient que trop d'exemples peuvent être cités pour prouver que les élections de la loi ne sont pas satisfaisantes. C'est ce qui est arrivé à l'égard de M. Mestreaud, dont l'élection a été cassée par l'Assemblée. M. Mestreaud n'a pas voulu repaître devant les électeurs, mais le suffrage universel l'a renommé malgré son refus et nous l'avons accepté. Il est notre collègue honoré et aimé de tous.

M. Paris — L'argument n'est pas sérieux. (Protestation à gauche.) Ce serait vouloir rayer de la loi toutes les conditions d'éligibilité. La commission a une meilleure opinion du suffrage universel ; elle pense que le dernier mot doit rester à la loi, et, en pensant ainsi, elle a montré d'autant plus de respect pour le suffrage universel. (Très bien ! très bien à droite.)

M. Bethmont soutient que trop d'exemples peuvent être cités pour prouver que les élections de la loi ne sont pas satisfaisantes. C'est ce qui est arrivé à l'égard de M. Mestreaud, dont l'élection a été cassée par l'Assemblée. M. Mestreaud n'a pas voulu repaître devant les électeurs, mais le suffrage universel l'a renommé malgré son refus et nous l'avons accepté. Il est notre collègue honoré et aimé de tous.

M. Paris — L'argument n'est pas sérieux. (Protestation à gauche.) Ce serait vouloir rayer de la loi toutes les conditions d'éligibilité. La commission a une meilleure opinion du suffrage universel ; elle pense que le dernier mot doit rester à la loi, et, en pensant ainsi, elle a montré d'autant plus de respect pour le suffrage universel. (Très bien ! très bien à droite.)

M. Bethmont soutient que trop d'exemples peuvent être cités pour prouver que les élections de la loi ne sont pas satisfaisantes. C'est ce qui est arrivé à l'égard de M. Mestreaud, dont l'élection a été cassée par l'Assemblée. M. Mestreaud n'a pas voulu repaître devant les électeurs, mais le suffrage universel l'a renommé malgré son refus et nous l'avons accepté. Il est notre collègue honoré et aimé de tous.

M. Paris — L'argument n'est pas sérieux. (Protestation à gauche.) Ce serait vouloir rayer de la loi toutes les conditions d'éligibilité. La commission a une meilleure opinion du suffrage universel ; elle pense que le dernier mot doit rester à la loi, et, en pensant ainsi, elle a montré d'autant plus de respect pour le suffrage universel. (Très bien ! très bien à droite.)

M. Bethmont soutient que trop d'exemples peuvent être cités pour prouver que les élections de la loi ne sont pas satisfaisantes. C'est ce qui est arrivé à l'égard de M. Mestreaud, dont l'élection a été cassée par l'Assemblée. M. Mestreaud n'a pas voulu repaître devant les électeurs, mais le suffrage universel l'a renommé malgré son refus et nous l'avons accepté. Il est notre collègue honoré et aimé de tous.

d'Autriche l'avènement du maréchal de Mac-Mahon. Assemblée. — L'ensemble du projet Paris est adopté par 394 voix contre 241.

Les élections de MM. Picart et Lockroy sont validées. Bourse meilleure par suite de la non élévation de l'escompte à Londres. Peu d'affaires. Madrid, 7 juin.

Les soldats de Velarde se sont révoltés à Ygnalada, Velarde et ses officiers se sont enfuis ; Velarde a envoyé sa démission télégraphiquement. Dos troupes ont été envoyées contre les révoltés.

Hier à Grenade rixe entre les carabiniers et la population, il y a eu des morts et des blessés. Une autre rixe a eu lieu entre des volontaires à Vicalvaro ; on parle de morts et de blessés. Madrid, 7 juin, 3 h. 20, soir.

Cortès. — M. Orensé est élu président par 117 voix, le reste du bureau est réélu. M. Figueras remet à l'Assemblée le pouvoir gouvernemental ; il dit que les circonstances sont plus difficiles aujourd'hui que jamais. Il annonce que la division Velarde est insurgée. Il signale le conflit qui a éclaté à Grenade entre les citoyens et la force publique ; il demande la proclamation de la République fédérale.

La proposition déclarant la République démocratique fédérale forme du gouvernement de l'Espagne est prise en considération par des acclamations presque unanimes. Demain, vote pour l'approbation définitive. M. Servera appuie une proposition chargeant M. Py de la formation du ministère. Son adoption est certaine. Madrid, 7 juin.

Les Cortès sont approuvés par 142 voix contre 58 la proposition nommant M. Py président du conseil et l'autorisant à nommer le ministère. M. Py demande la suspension de la séance pour former le ministère.

DEPÊCHES PARTICULIÈRES

De JOURNAL DE LYON Versailles, 7 juin.

Le général Chanzy va être nommé à Alger.

MM. Focher de Careil et Barthélemy, préfets de Melun et de Rennes, sont révoqués, ainsi, probablement, que M. Vauflreuil, préfet de l'Orne.

FAITS DIVERS

Une jeune aventurière, fort belle, Clémence, âgée de 22 ans, a commis un nombre incalculable d'escroqueries parmi les gens du grand monde.

Cette jeune fille se disait dame d'honneur de M^{me} Thiers ; elle se vantait de manger à sa table et d'avoir tenu, à la vente de l'œuvre nationale de l'Opéra, une boutique qu'elle avait su achalander par ses irrésistibles séductions.

Elle portait suspendue à son cou une croix de la Légion d'honneur, qu'on lui avait, dit-elle, décernée pour sa conduite héroïque sur les champs de bataille.

M^{me} Clémence a été arrêtée, ainsi que son amant, le nommé F..., qui se chargeait d'engager au mont-de-piété les objets volés.

On lit dans le Courrier de l'Aisne : C'était samedi matin, sur la ligne d'Hirson. Six voyageurs montent à Baréanton dans le même compartiment.

L'un d'eux, un jeune négociant, à peine assis, se détourne, il ire, lève les yeux, s'agit. — Dites donc, vous autres, est-ce que vous ne trouvez pas cela... ? — Il est vrai que cela empêche. — Un troisième hume l'air et ne trouve rien d'extraordinaire. Mais, au bout d'un instant, il est converti : c'est une asphyxie générale.

On cherche : rien ! Enfin, on établit un courant d'air ; et de fumer et de rire. Si nous pouvions décrire le genre de l'odeur signalée, nous l'eussions déjà fait, mais laissons au mystère ses voiles, à la nature ses secrets.

On arrive à Marle. Les six asphyxiés vont descendre, un cultivateur se présente à la portière. — Ousqu'est mon panier ? Les voyageurs ne comprennent pas. — Faites excuse, ajouta le bonhomme. Il se hisse sur le marchepied, et d'une main assurée, plongeant sous les jambes du jeune négociant, il ramène à lui du coin sombre un petit panier plat, recouvert de paille.

— Qu'est-ce que cela ? — J'vais vous dire. J'emporte des fromages à ma tante, qui demeure à Behaine. Mais, en partant de Laon, je me suis aperçu qu'ils sentaient si tellement mauvais, que je me suis dit comme ça : faut les mettre dans une autre voiture. De cette façon-là, ça ne m'a pas gêné du tout pendant la route. Eh, vous remercient, messieurs. Tableau.

On nous communique la note suivante avec prière de l'insérer : « Lyon, le 31 mai 1873. Monsieur le rédacteur en chef du Petit Lyonnais, « Dans la chronique locale de votre numéro du 12 mai vous avez annoncé qu'une enquête provoquée par des dénonciations, était dirigée contre M. V..., chef d'atelier du Clos Bissardon. « Cette enquête vient, en effet, d'avoir lieu, et elle a prouvé que M. V... avait été, en cette circonstance, victime de la calomnie. « Il ne restera donc à ses dénonciateurs que la honte d'avoir, par envie peut-être, cherché à nuire à un de nos plus habiles chefs d'atelier. « Agréez, etc. J. OUELLE, aîné, « Fabricant de navettes, rue de Flesselles, 10. »

Revue scientifique SOMMAIRE DU NUMÉRO 48 (31 mai 1873). W. Odling. Un nouveau métal : l'indium. — P. Broca. Influence de l'éducation sur la grosseur de la tête. — W. Carpenter. Les dragages sous-marins. — Armaingaud. Les institutions d'hygiène publique en France. — Bulletin des Sociétés savantes : Institut géographique d'Autriche. Académie des sciences de Paris. — Chronique.

Revue politique et littéraire SOMMAIRE DU NUMÉRO 48 (31 mai 1873). La semaine politique. — Léo Quesnel. Souvenirs du Danemark ; mœurs et caractères des Danois. — Th. Ribot. Stuart Mill et son influence philosophique. — Camille Seldou. Le salon de 1873. — Causerie littéraire.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 7 juin.

M. de Banneville doit aujourd'hui notifier l'avènement du gouvernement français aux empereurs d'Autriche et de Russie.

M. d'Arnim a remis aujourd'hui au maréchal de Mac-Mahon ses lettres de créance.

M. de l'Aigle, député, dont la mort a été annoncée par erreur hier, va mieux.

La mort de M. de Leggo est démentie.

M. de Banneville, ambassadeur de France à Vienne, a remis à l'empereur d'Autriche ses lettres de créance, et a notifié aux empereurs de Russie et

BOURSE DE PARIS DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE DU 7 JUIL 1873. Table with columns for AU COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE, and various market indicators.

Opérations de décreusage. Table with columns for SOITES, POIDS, and various market indicators.

BULLETIN COMMERCIAL. Céréales et farines. Table with columns for SOITES, POIDS, and various market indicators.

SPECTACLES DU 8 JUIL. GRAND-THÉÂTRE. Table with columns for SOITES, POIDS, and various market indicators.

UN PRÊTRE a inventé un remède. Text advertisement for a medical remedy.

TONIQUE CÉLÈSTE DE H.-C. BEALE. Text advertisement for a tonic.

Etude de M. MARCLAND, avoué à Lyon, rue Mercière, 31, successeur de Me Larrié. Text advertisement for legal services.

À VENDRE à des conditions avantageuses. Text advertisement for property sale.

A LOUER AU 24 JUIL 1874 à Saint-Etienne (Loire). Text advertisement for a house to rent.

À VENDRE UNE PROPRIÉTÉ FLORISSANTE. Text advertisement for a property for sale.

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition de Lyon. Text advertisement for a medal.

HÉMATOSINE. Text advertisement for a medicinal product.

BOURSE DE PARIS - Vendredi 6 Juin (de midi à 3 h. 1/2). Table with columns for RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various market indicators.

BOURSE DE LYON - Samedi 7 Juin (de 11 h. à midi 1/2). Table with columns for RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various market indicators.

Table with columns for RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various market indicators.

Table with columns for RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various market indicators.

Table with columns for RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various market indicators.

BULLETIN FINANCIER. Table with columns for RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various market indicators.